

Séance du jeudi 27 juillet 2023 à 20h

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juillet à 20h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Raymonde SEILER, Richard LIEBY, adjoints
André BECK, Emmanuelle BONDUELLE, Elodie DEMARE, Charles KREMPPER, Elodie GERUM, Guillaume POIMBOEUF, conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration : Michel BOBIN procuration à Emmanuelle BONDUELLE ;
Alain MORILLON procuration à Richard LIEBY ; Claude SCHULLER procuration à Christian FRANTZ ; Dominique RISTORCELLI procuration à Elodie DEMARE

Absents excusés sans procuration : Eléonore JEAN DIT PANNEL

En présence : de Annie DEVEY (secrétariat)

Quorum : 8 – présents 10

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

Convocation du 18/07/2023

3. Souscription d'une ligne de trésorerie

Pour couvrir des besoins en trésorerie correspondants aux travaux en cours, et en attendant le versement des subventions, il est proposé de souscrire à une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € pour une durée de 1 an.

La commune a fait une demande auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est et du Crédit Mutuel.

Les propositions sont assez proches :

- Crédit Mutuel

Taux d'intérêt : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0.60 points

A titre d'information Euribor 3 mois de Juin 2023 s'élève à 3,5357%

Commission d'engagement 0.10% du montant autorisé : 300€

Intérêts calculés prorata temporis sur la base exacte / 360 jours

- Caisse d'Epargne

Taux d'intérêts €STR (Euro Short Term Rate) + marge 0.65 points

A titre d'information Euro Short Term Rate au 10/07/2023 s'élève à 3,40%

Frais de dossier : 300€

Commission de non-utilisation 0.05% annuel (maximum 150 €)

Intérêts calculés sur base exacte / 360 jours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à souscrire à une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € sur une durée d'un an ;

- retient la proposition du Crédit Mutuel telle que décrite ci-dessus ;
- charge Monsieur le Maire de signer tout document y afférent.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF

Certifié exécutoire –
Le Maire –
Christian FRANTZ



transmis à la sous-préfecture le 31/07/2023
affiché le 31/07/2023